



PROGRAMME DE FORMATION

En présentiel

À distance

RÉUSSIR LA MISE EN PLACE DU CSE, COMITÉ SOCIAL ÉCONOMIQUE

OBJECTIFS DE FORMATION

À l'issue de la formation, les participants seront capables de :

- Comprendre le fonctionnement du CSE
- Gérer les attributions des commissions
- Mettre en place les élections des membres
- Gérer le budget du CSE

PARTICIPANTS

- Élus du CSE

PRÉREQUIS

- Aucun

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES ACTIVES

- Positionnement : Questionnaire préalable envoyé au participant Formation action : le participant est acteur de sa formation et le formateur propose beaucoup d'exercices basés sur le contexte professionnel
- 1/3 de théorie et 2/3 de mises en pratiques
- Apports théoriques et méthodologiques illustrés par de nombreux exercices pratiques
- Echanges basés sur la pratique professionnelle des participants et du formateur
- Analyse de pratique, mises en situation sur des cas concrets pour permettre l'appropriation des méthodes et des outils
- Support individuel de formation

ÉVALUATION

- Évaluation formative réalisée par l'intervenant tout au long de la formation afin de mesurer les acquisitions et les progressions
- Évaluation des acquis

LES PLUS

- PAI : un plan d'actions individuel sera formalisé en fin de formation.
 - Programmes ajustables à vos attentes
 - Accompagnement personnalisé
 - Option démarche qualité :
- SQF – Suivi Qualité Formation : Synthèse détaillée et bilan du formateur.
- Cette formation est accessible à toute personne en situation de handicap, contact référent handicap au 02 43 61 08 47
 - Une expertise² de nos formateurs : technique et pédagogie active

PROGRAMME DE FORMATION

1. Clarifier Les objectifs du CSE, comité social économique

- Point d'actualité
- La commission SSCT

2. Repérer le fonctionnement du CSE

- Le règlement intérieur (ordre du jour, PV, participants...)
- Les réunions (durée, nombre...)
- Les attributions des commissions
- La protection des élus (licenciement, protection...)

3. Identifier la période de mise en place du CSE

- La période de transition
- L'ordonnance du 23 septembre 2017
- La prolongation des mandats
- Les mandats arrivants à échéances

4. Définir le nombre d'élus du CSE

- Le décret d'application
- Le chapitre IV de l'ordonnance 2
- Accord employeur et syndicats représentatifs
- Les crédits d'heures

5. Comprendre les modalités des mandats

- La durée des mandats (renouvellement, secrétaire...)
- Les accords de branches professionnelles
- Les accords d'entreprise
- Condition de validation des accords
- Règle de contestation des accords
- Droits d'alerte/délit d'entrave/droit à la formation
- BDES
- Le déroulement des élections
- Les critères d'éligibilité pour être électeur et éligible

6. Gérer le budget du CSE

- Les subventions de fonctionnement
- Le budget des activités sociales

7. Stratégie de mise en place

- Analyse de situation des mandats en place
- Opportunité/préconisations sur les négociations de mise en place